

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 27 septembre 2018

Délibération 2018.CA.50
Transformation d'emplois

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 45 Quorum : 24 Nombre de membres présents ou représentés : 24 Majorité requise pour le vote : 13	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 1
---	--

Le Conseil d'administration approuve l'évolution de la filière pour deux postes existant à UBFC selon le tableau suivant :

Postes actuels	Postes souhaités
1 attaché de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	1 ingénieur d'études (ITRF)
1 secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	1 technicien de recherche et de formation (ITRF)


Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »